

Source : registre dématérialisé

Interrogé sur la définition d'une visite, le prestataire du registre dématérialisé a répondu :

« Le nombre de visites sur le registre dématérialisé est comptabilisé grâce à l'adresse IP des internautes : une adresse IP unique vaut pour une visite et est comptabilisée toutes les 24h.

Par exemple, si une personne visite le registre une fois par jour durant 30 jours, votre tableau de bord affichera 30 visites. En revanche, si une personne visite le registre 5 fois en une seule journée, le tableau de bord n'affichera qu'une seule visite ».